Département du Var

Commune de
SAINT MAXIMIN LA SAINTE BAUME

PLANCHE PLU N°2

5. Zonage PLU

Modification n°2
Dossier d'approbation

5.2 Plan Nord

Elaboration du PLU prescrite par DCM du : 22/10/2008
PLU arrêté par DCM du : 10/05/2013
PLU approuvé par DCM du : 27/05/2014
Modification N°1 approuvée par DCM du 27/05/2016
Modification n°2 approuvée par DCM du

Echelle : 1/5000

Cabinet Alb Conseil
1040 route des Cèdres
83510 LORGUES
04.94.28.20.21

Ce document est la propriété du cabinet géomatique alb conseil. Toutes ses données ne peuvent servir qu'à des fins internes dans le cadre de l'administration de la commune.
Les données de référence sont : le cadastre, le parcellaire, les voies, les lotissements, les servitudes, les zonages, les réseaux divers, etc... à savoir que ces figurés dans le document relèvent de l'interprétation de la commune.

- Limite et nom de zonage
- Espace Boisé Classé
- Emplacements réservés
- Numéro d'emplacement réservé
  - ** ville / relais d'enfants
  - *** voirie / relais d'enfants
- Servitude de mixité sociale (L.123-1-5 duCode de l'Urbanisme) de type 1 au moins 30% des logements devant être à caractère social au sens de l'article L.302-5 du Code de la Construction et de l'habitation
- Servitude de mixité sociale (L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme) de type 2 pour tout projet d'au moins 5 logements au moins 30% des logements devant être à caractère social au sens de l'article L.302-5 du Code de la Construction et de l'habitation
- Servitude de mixité sociale (L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme) de type 3 au moins 20% des logements devant être à caractère social au sens de l'article L.302-5 du Code de la Construction et de l'habitation
- Cône de vue (article L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L 123 1 5 du Code de l'Urbanisme)
- Elements de paysage à protéger (art L 123 1 5 du Code de l'Urbanisme)
- Servitudes liées aux canalisations (art R 123 11 b du Code de'Urbanisme)
  - L1 Pipeline
  - L3 Transport de gaz
- Zone non aedificandi

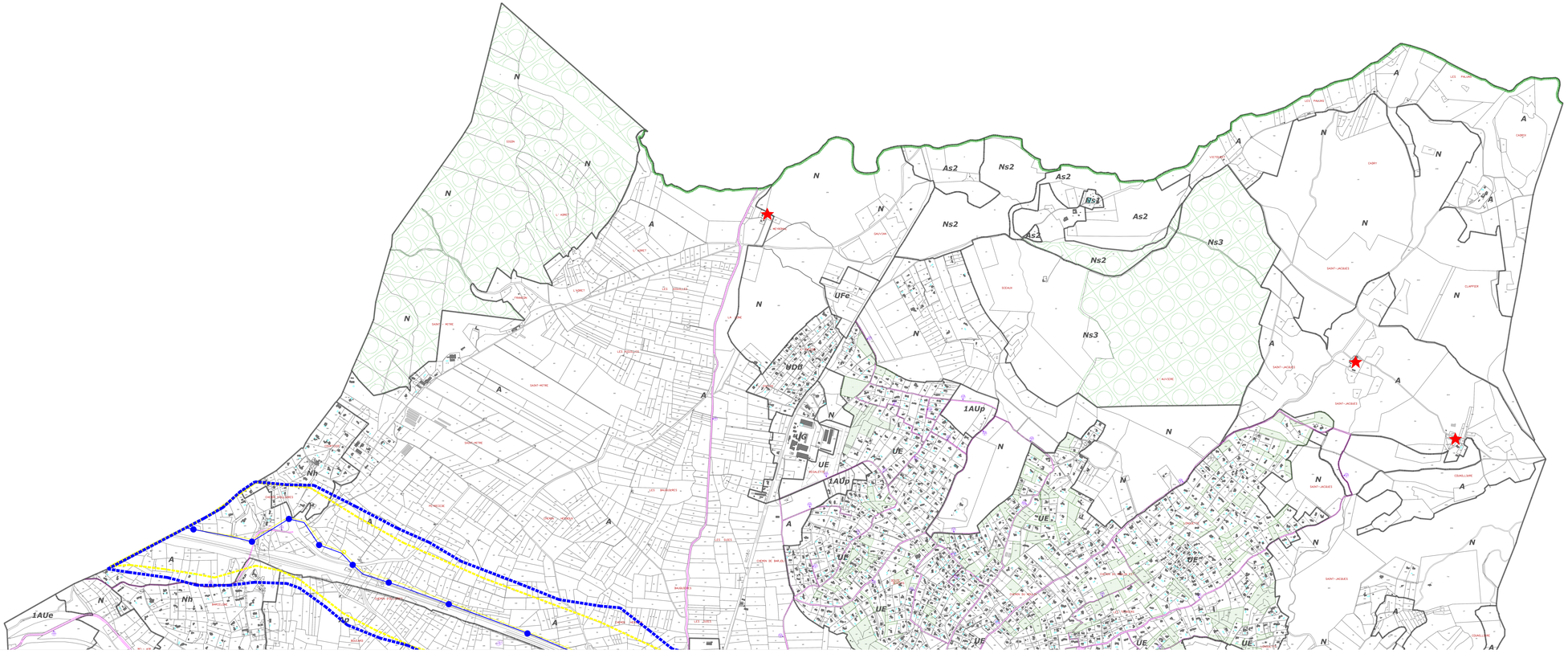
N
A
Nb
1AUe
UE
UG
UDb
UFe
1AUp
As2
Ns2
Ns3
Ns1
SAINT-MITRE
SAINT-JACQUES
LES BAUMETTES
CHEMIN DE BRAGA
CHEMIN DE SAINT-ANTOINE
CHEMIN DE SAINT-JEAN
CHEMIN DE SAINT-JACQUES
CHEMIN DE SAINT-PIERRE
CHEMIN DE SAINT-PAUL
CHEMIN DE SAINT-MARTIN
CHEMIN DE SAINT-MICHEL
CHEMIN DE SAINT-GABRIEL
CHEMIN DE SAINT-RAPHAEL
CHEMIN DE SAINT-ANDRE
CHEMIN DE SAINT-BARTHELEMY
CHEMIN DE SAINT-CLAIRE
CHEMIN DE SAINT-CLAUDE
CHEMIN DE SAINT-CLEMENT
CHEMIN DE SAINT-CLOUD
CHEMIN DE SAINT-CYRIAQUE
CHEMIN DE SAINT-DENIS
CHEMIN DE SAINT-DIDIER
CHEMIN DE SAINT-DOMINIQUE
CHEMIN DE SAINT-EMILIE
CHEMIN DE SAINT-FRANCOIS
CHEMIN DE SAINT-GERMAIN
CHEMIN DE SAINT-GERMAINE
CHEMIN DE SAINT-GERMAINE
CHEMIN DE SAINT-GERMAINE